DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1ère Coupe Québec GR (N1B et plus)

12 décembre 2026

FÉDÉRATION

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4
514-252-3043 / www.gymqc.ca
Personne contact : Josée-Anne Adam
inscription@gymqc.ca

COMITÉ ORGANISATEUR

QUESTO
Directeur.rice : Anna Shtrevensky
Courriel : admin@questo.ca
Site web : www.questo.ca



SITE DE COMPÉTITION

CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES
4880 Avenue Van Horne, Montréal, QC, H3W 1J3
Lien Google Map
Près de la station de métro Plamondon

SERVICES AUX PARTICIPANTS *(athlètes, spectateurs et entraîneurs)*

HÉBERGEMENT

Ramada Plaza by Wyndham Montreal
6445 Bd Décarie
Montréal, QC, H3W 3E1
514-739-3800 / Site web
À 7 minutes à pied du lieu de l'événement.

Hilton Garden Inn Montreal Midtown
6939 Bd Décarie
Montréal, QC, H3W 3E4
514-370-3300 / Site web
À 7 minutes en voiture du lieu de l'événement.

Courtyard Marriott Montreal Midtown
6787 Bd Décarie
Montréal, QC, H3W 3E3
514-544-7777 / Site web
À 7 minutes en voiture du lieu de l'événement.

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Coupes Québec	25,00 $ / Adulte (13-65 ans) 15,00 $ / Aîné (66 ans et +) 15,00 $ / Enfant (6 à 12 ans) Gratuit / Bambin (0 à 5 ans)

** Les billets seront en vente à l'entrée le jour de la compétition et seront payables en argent comptant, carte de crédit ou carte débit.*

ENTRAÎNEURS

Des collations et du café seront offerts aux entraîneurs sur le plateau de compétition.

HORAIRE ET INSCRIPTION

- **Date limite d'inscription et de paiement : 6 novembre 2026**
- **Date de publication de l'horaire : 13 novembre 2026**
- **Frais d'inscription :**

Individuel	**GR** (N1 B)	**53,30 $**
	GR (N2 ABC, N3 ABC, N4 B)	**146,58 $**
	GR (N4 C, N5 BC, N6 BC, Pré-Nov, Nov, JR, SR)	**156,06 $**
Groupe	**GR** (Provincial et National)	**48,43 $**
Entraîneur		**0,00 $**

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions <u>après la date limite d'inscription</u>** (facturés par GYMQC) : **50 $** / athlète jusqu'à concurrence de **250 $** par discipline

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions <u>après la sortie de l'horaire</u>** (facturés par GYMQC) : **100 $** / athlète jusqu'à concurrence de **500 $** par discipline

⚠ **Frais de retard pour dépôt d'une musique <u>après la date limite d'inscription</u>** (facturés par GYMQC) : **50 $** / athlète jusqu'à concurrence de **250 $** par discipline

⚠ **Demande de modification à l'horaire <u>après la sortie de l'horaire</u>** (facturés par GYMQC) : **50 $** / athlète

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur <u>à moins de 5 jours ouvrables avant le 1e jour de compétition</u>** (facturés par GYMQC) : **50 $** / entraîneur

⚠ **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur <u>à moins de 24 heures avant le 1e jour de compétition</u>** (facturés par GYMQC) : **100 $** / entraîneur

PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. N1 et plus : Tous les clubs devront s'inscrire via **KSIS**.
2. Après la date limite d'inscription, vous devrez écrire à inscription@gymqc.ca si vous souhaitez ajouter des inscriptions supplémentaires ou effectuer des modifications aux inscriptions.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET AUTRES

- Le paiement des inscriptions devra se faire :
  a. Par chèque : Libellé au nom de « Club Rythmique Questo Inc. » et doit être retourné à l'adresse suivante : 6785 Ch Louis- Pasteur, Côte St-Luc, QC, H4W 2X1.
  b. Par virement bancaire :
  Transit : 00631 Institution : 010 Folio : 9837019
  c. Par virement électronique :
  Courriel : admin@questo.ca Autre : Enregistré pour le dépôt direct
- Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
- Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
- Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1e journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

ANNULATION

Pour obtenir un remboursement, un club doit compléter le formulaire Activity Messenger prévu à cet effet. Une fois soumis, le formulaire sera envoyé automatiquement au comité organisateur et à GYMQC. Les pièces jointes déposées dans ce formulaire seront accessibles par le personnel de GYMQC seulement.

- Une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement devront être remises lors de la demande de remboursement via le formulaire.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de l'évaluation.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de l'évaluation. Les pièces acceptées sont les suivantes :
  - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
  - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes;
  - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.